



BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CHARGE DU PARTENARIAT

I. Contexte et justification

Institué par la Loi n°2021-069 du 23 décembre 2021, le Vérificateur Général est une Autorité Administrative Indépendante chargée de la Vérification Générale.

Aux termes de l'article 2 de la Loi n°2021-069 précitée, il a pour missions :

- d'effectuer un contrôle de performance et de qualité des services et organismes publics, des programmes et projets de développement et d'évaluer leurs impacts ;
- de contrôler la régularité et la sincérité des recettes et des dépenses effectuées par les institutions de la République, les administrations civiles et militaires de l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics ;
- de procéder à la vérification d'opérations de gestion des entreprises dans lesquelles l'Etat ou une autre personne publique détient une participation financière ;
- de vérifier la conformité et l'effectivité des biens et services pour l'acquisition desquels une société privée a bénéficié d'une exonération de droits douaniers ou fiscaux ;
- de vérifier les concours financiers accordés par l'Etat ou toute autre personne publique à tout organisme par rapport à l'objet de ces concours ;
- d'évaluer, à la demande du Président de la République, du Gouvernement ou du Parlement ou de son initiative, les politiques publiques en vue de leur proposer les mesures et actions propres à assurer une meilleure adéquation du coût et du rendement des services publics, à rendre plus pertinent l'emploi des ressources publiques et d'une façon générale, à garantir le fonctionnement régulier des organismes et structures publics ;
- d'effectuer des missions de suivi de mise en œuvre des recommandations des vérifications effectuées.

Conformément à l'Article 11 de la Loi n°2021-069, le Vérificateur Général dispose, pour l'exercice de ses fonctions, d'une structure dénommée Bureau du Vérificateur Général (BVG) dont il assume la Direction. Le BVG est constitué de personnel de vérification et de personnel administratif.

Sur la base de sa vision qui fonde son mandat, le Vérificateur Général a procédé à une réorganisation du BVG.

Par ailleurs, l'article 29 de la Loi n° n°2021-069 confère au Vérificateur Général le pouvoir de recruter les Vérificateurs, les autres personnels de vérification et le personnel administratif sur la base d'une procédure d'appel à candidatures dont il définit les conditions.

C'est en vertu de ces dispositions que le Vérificateur Général se propose de recruter un Chargé du partenariat qui s'occupera du partenariat.

Les présents termes de référence s'inscrivent dans ce cadre.

II. Objectifs du recrutement :

2.1. Objectif général

L'objectif général du recrutement est de doter le BVG en ressources humaines complémentaires compétentes.

2.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du présent recrutement sont :

- pourvoir au poste de Chargé du partenariat ;
- optimiser les rapports de collaboration entre le BVG et ses partenaires.

III. Mission :

Le Chargé du partenariat est chargé de développer une stratégie de recherche et de fidélisation de partenaires, de participer à la rédaction des conventions avec les partenaires, d'évaluer et d'analyser les actions menées. Il est chargé de l'animation des partenariats nationaux et internationaux et la prospection de nouveaux partenariats.

Il participe en tant que de besoin à toutes autres activités que lui confie le Vérificateur Général, sous la hiérarchie duquel il assume sa mission.

IV. Activités et tâches :

Les activités et tâches imputables au Chargé du partenariat sont les suivantes :

- développer et entretenir un réseau de relations professionnelles au profit du BVG ;
- assurer une mission de représentation auprès des partenaires ;
- promouvoir les partenariats auprès de la société civile, des partenaires nationaux et internationaux ;
- suivre les conventions de partenariats en cours ;
- suivre l'évolution des normes nationales et internationales d'audit ;
- initier, négocier et mettre en œuvre de nouveaux partenariats ;
- accroître la notoriété du BVG et accompagner ses objectifs opérationnels ;
- cibler, identifier et prospector les partenaires potentiels ;
- contribuer à définir la stratégie, le contenu et les axes des programmes de partenariats ;
- rendre compte au Vérificateur Général des difficultés rencontrées durant la mission.

V. Qualifications et profil du poste :

- être titulaire d'un diplôme universitaire du niveau équivalent au moins au Master II (Bac+5), en économie, relations internationales, droit, gestion, audit, communication, marketing ou tout autre diplôme équivalent ;
- maîtriser parfaitement le français et l'anglais (écrit et parlé) ;
- avoir une bonne connaissance d'une troisième langue de travail constitue un atout supplémentaire.

VI. Conditions requises :

- être de nationalité malienne ;
- avoir cumulé au cinq (5) ans d'expériences professionnelles pertinentes dans le domaine de la négociation d'accords/conventions ou de la gestion de relations partenariales ;
- avoir quarante-cinq (45) ans au plus au 31 décembre 2021 ;
- avoir d'excellentes qualités relationnelles ;
- avoir une bonne connaissance de l'administration publique malienne ;
- être apte à travailler sous pression ;
- être capable d'utiliser efficacement ses connaissances, compétences et expériences dans les activités de partenariat ;
- avoir de bonnes compétences en communication orale et écrite ;
- être capable de respecter la confidentialité et le secret professionnel ;
- avoir un esprit d'équipe élevé ;
- avoir un esprit critique ;
- avoir une intégrité morale et un sens d'éthique exemplaires ;
- avoir le sens de responsabilité, d'initiative et d'adaptabilité ;

- être rigoureux dans le travail et avoir le sens élevé du respect des supérieurs hiérarchiques, des collaborateurs et du personnel des structures partenaires ;
- être ponctuel et assidu ;
- maîtriser l'outil informatique et au moins les logiciels suivants : Word, Excel, Powerpoint, Outlook.

VII. Pièces à fournir :

- un certificat de nationalité ;
- un extrait d'acte de naissance ;
- un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- une copie certifiée conforme à l'original du ou des diplômes et de leur équivalence lorsqu'ils sont délivrés à l'étranger ;
- un curriculum vitae (sans photo) détaillé, signé, faisant ressortir les qualifications (diplômes, attestations, certificats, ancienneté, etc.) et les expériences en matière de partenariat;
- une lettre de motivation (2 pages au maximum) ;
- les copies certifiées conformes aux originaux des attestations de travail, certificats et autres documents justifiant la formation et l'expérience ;
- un certificat de visite et contre-visite datant de moins d'un mois à la date de dépôt des dossiers par le candidat.

Les documents scannés non certifiés conformes aux originaux ne sont pas admis.

VIII. Méthodologie de recrutement :

La présélection se fera sur la base des dossiers déposés par les candidats. Seuls les candidats retenus, suite à la présélection sur dossiers, sont autorisés à subir les épreuves du test de recrutement.

IX. Dépôt des dossiers de candidatures :

Les candidats remplissant les conditions requises sont invités à déposer leur dossier de candidature sous pli fermé comportant **uniquement** la mention « **Avis de recrutement pour le poste de Chargé du Partenariat** », au plus tard le vendredi 18 mars 2022 à 11Heures à l'adresse suivante :

Bureau du Vérificateur Général, Immeuble BVG, Hamdallaye ACI 2000.
BP : E 1187 Bamako- Mali, Tél : 20 29 70 25 / 20 29 40 78.

Seuls les candidats retenus sur dossiers seront contactés pour la suite du processus. Les dossiers déposés au BVG ne sont pas à retourner aux candidats, même en cas d'échec ou de retrait de candidature.

Bamako, le 3 mars 2022

Le Vérificateur Général,



Samba Alhamdou BABY
Officier de l'Ordre National